

## CONVENTION APPEL À PROJETS CULTURE EURORÉGION 2018

**VU** le Règlement européen n°1082/2006 du Parlement européen et du Conseil du 5 juillet 2006, relatif à un Groupement européen de coopération territoriale,

**VU** la Convention et les Statuts modifiés de l'Eurorégion GECT Pyrénées-Méditerranée signés le 18 juin 2009,

**VU** la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et ses textes d'application dont le décret n°2001-495 du 6 juin 2001,

**VU** le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L1115.1 et L 1115.4.2, relatifs aux actions de coopération internationales et transfrontalières, et D 1617.19, relatif aux pièces justificatives à produire avant paiement,

**VU** la Délibération n°2011-09-03, de l'Assemblée générale de l'Eurorégion GECT Pyrénées-Méditerranée en date du 13 septembre 2011, visant à autoriser les chefs de file de projets bénéficiaires de subventions à les redistribuer aux autres partenaires,

**VU** la Délibération n°18-06-05, en date du 14 juin 2018, relative à l'adoption du budget de l'année 2018 de l'Eurorégion GECT Pyrénées-Méditerranée,

**VU** la Délibération n°2018-12-02 de l'Assemblée générale de l'Eurorégion GECT Pyrénées-Méditerranée en date du 21 décembre 2018, relative à l'affectation de crédits destinés à l'appel à projets Culture Eurorégion 2018,

**VU** le dossier présenté par [Nom de la structure bénéficiaire] et enregistré sous le numéro APC-2018-XX, en date du [Date],

### ENTRE

L'Eurorégion GECT Pyrénées-Méditerranée, immatriculé sous le numéro SIRET 130 007 511 00038, dont le siège est sis Centre del Món, 35 boulevard Saint-Assisclé, 66000 Perpignan, France, représentée par M. ...., dûment habilité par délibération n° du , ci-après désigné par l'Eurorégion, d'une part,

### ET

[Nom de la structure bénéficiaire], immatriculé sous le numéro [SIRET] [XXX], dont le siège est sis [Adresse], représentée par son [Poste], [Nom du représentant légal], habilité par [Pouvoir], ci-après désigné par [Abréviation du nom du bénéficiaire], d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

### **ARTICLE 1 : Objet**

Une subvention eurorégionale de [XXX] EUR est attribuée à [Bénéficiaire] pour mettre en œuvre le projet [Nom du projet].

L'Eurorégion GECT Pyrénées-Méditerranée apporte sa contribution au financement du projet susnommé, dont [Abréviation du nom du bénéficiaire] est structure chef de file.

En tant que chef de file du projet susnommé, [Abréviation du nom du bénéficiaire] sera chargé de la réalisation et de la coordination du projet, dans les conditions prévues par les présentes.

### **ARTICLE 2 : Conditions d'utilisation de la subvention et engagements du bénéficiaire**

La subvention eurorégionale est destinée à financer les dépenses du projet intitulé [Nom du projet]. Elle est versée à la structure chef de file du projet, ci-après désignée par [Abréviation du nom du bénéficiaire].

En tant que chef de file du projet, [Abréviation du nom du bénéficiaire] :

- Répond de la mise en œuvre et de l'état d'avancement des actions décrites dans le projet en termes d'exécution technique, physique et financière,
- Centralise les dépenses de chaque partenaire,
- Se charge de la remontée des dépenses auprès de l'Eurorégion GECT pour demander le versement de la subvention (avance et solde),
- Se charge de demander à l'Eurorégion l'autorisation d'effectuer tout changement substantiel dans le budget prévisionnel tout en justifiant le maintien des résultats attendus,
- Redistribue la subvention aux partenaires du projet, proportionnellement aux dépenses engagées par chacun.

[Abréviation du nom du bénéficiaire] s'engage aussi :

- à utiliser la subvention conformément à l'objet pour lequel elle a été attribuée ;
- à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du projet ;
- à faciliter le contrôle par l'Eurorégion de la réalisation des actions ;

- à présenter un rapport intermédiaire d'état d'avancement (mémoire d'activité et état des dépenses) avant le [date 1 mois après la mi-projet] ;
- à ce que la personne de contact du projet participe à une réunion d'échange d'expériences entre porteurs de projets, qui se déroulera dans la région de la structure chef de file à une date à fixer ultérieurement et qui convienne tous les participants ;
- à faire connaître le soutien de l'Eurorégion conformément à l'article 7.

### ARTICLE 3 : Modalités de versement

La subvention accordée à [bénéficiaire] est d'un montant de [en lettres et chiffres NNN EUR]. Elle est établie sur la base du plan de financement prévisionnel du projet qui prévoit un montant total de dépenses égal à [NNN] EUR. La subvention totale correspond donc à [XX]% des dépenses prévisionnelles du projet.

Le versement de la subvention eurorégionale intervient sur demande de [Abréviation du nom du bénéficiaire] et selon les modalités suivantes :

- Un acompte initial de 50% sur demande de [Abréviation du nom du bénéficiaire], sur production des documents suivants (en deux exemplaires) :
  - 1) Une lettre de **demande de versement** portant signature et cachet de [Abréviation du nom du bénéficiaire] ;
  - 2) Une **attestation de démarrage** de l'opération subventionnée ;

*Ces documents doivent être envoyés en format électronique et en format papier. Ils seront transmis par le GECT à son comptable public.*

- Le solde de 50% sur demande de [Abréviation du nom du bénéficiaire] et validation des documents suivants :
  - 1) Une lettre de **demande de versement** portant signature et cachet de [Abréviation du nom du bénéficiaire] ;
  - 2) Une **attestation d'achèvement** de l'opération subventionnée ;
  - 3) Un **mémoire d'activités** (en français, catalan ou espagnol) accompagné de la **documentation** liée au projet (outils de communication) ;
  - 4) Un **compte-rendu d'exécution financière** (en français, catalan ou espagnol) comportant le budget réalisé et un tableau des dépenses ;
  - 5) Les **pièces justificatives des dépenses** (copie des factures) correspondant au coût total du projet et au tableau des dépenses.
  - 6) Les notifications des autres partenaires co-financeurs du même projet.

*Ces documents doivent être envoyés en format électronique et en format papier. Les demandes de versement et l'attestation d'achèvement (documents*

*1 et 2) seront envoyées par le GECT à son comptable public ; les autres documents (3, 4, et 5) seront conservés dans les bureaux de l'Eurorégion GECT, pour toute demande de justification de la dépense.*

Les versements de l'acompte et du solde seront effectués sur le compte bancaire suivant :

Nom du titulaire : [XXX]  
Nom de la banque : [XXX]  
Adresse de la banque: [XXX]  
IBAN : [XXX]  
BIC : [XXX]

Le montant de la subvention ne peut excéder la somme précisée à l'article 1.

Dans le cas où les dépenses justifiées seraient d'un montant total inférieur au plan de financement prévisionnel, le niveau de dépenses justifiées par le bénéficiaire serait inférieur au plan de financement prévisionnel, la subvention serait versée à hauteur du pourcentage prévu au plan de financement prévisionnel et donc le solde serait ajusté à ce niveau.

#### **ARTICLE 4 : Durée de la convention**

La convention prend effet à la date de signature par les parties et s'achève à la date de paiement du solde de la subvention sans préjudice des délais prévus à l'article 6 et à l'article 8.

#### **ARTICLE 5 : Délai de réalisation**

Le projet s'exécute du [Date] au [Date] ([XX] mois).

#### **ARTICLE 6 : Caducité**

La subvention eurorégionale deviendra caduque de plein droit et sera donc partiellement ou totalement annulée :

- si la première demande de versement n'intervient pas dans les 6 mois à compter de la signature de la convention.
- si la réalisation de l'opération n'est pas justifiée 6 mois après le délai de clôture fixé à l'article 5.

## ARTICLE 7 : Publicité et communication

Le concours financier de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée devra être mentionné par [Abréviation du nom du bénéficiaire] au moyen de supports appropriés à la nature de l'objet subventionné.

Tous les partenaires du projet eurorégional devront indiquer dans tous leurs documents et supports de communication (papiers et web) liés à l'activité du projet eurorégional subventionné, la mention suivante : « *soutenu par l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée, dans le cadre de l'Appel à projets Culture 2018* ».

[Abréviation du nom du bénéficiaire] s'engage à développer sa communication autour de ce projet en étroite concertation avec les services de l'Eurorégion GECT Pyrénées-Méditerranée, pour tout événement presse (dossiers et communiqués de presse, conférences de presse, etc.), et toute opération ponctuelle. Il s'engage également à apposer, sur tout document informatif relatif à l'opération subventionnée, le logo de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée. Enfin, chaque fois que faire ce peut, il appartient au bénéficiaire de la subvention de convier l'Eurorégion aux principales étapes de restitution de l'action financée.

Lors de chaque évènement public en lien avec le projet soutenu dans la présente convention, il est convenu que le bénéficiaire invite l'Eurorégion et, le cas échéant, en fonction du programme dudit évènement et d'un commun accord, lui permette de présenter l'établissement et l'action de l'Eurorégion.

## ARTICLE 8 : Contrôle

En dehors de la vérification opérée au moment du versement de l'aide, l'Eurorégion GECT Pyrénées-Méditerranée se réserve le droit de procéder à toute autre forme de contrôle après le versement de l'aide et de se faire remettre tout document nécessaire à la réalisation d'audit financier portant sur des opérations ayant reçu un concours financier de la collectivité.

La décision attributive de subvention informe [Abréviation du nom du bénéficiaire] que la subvention peut faire l'objet d'un contrôle sur pièce ou sur place dans un délai de 3 ans suivant le paiement du solde ou la date de caducité. A cette occasion, il devra fournir toute pièce justificative des dépenses et tout autre document financier dont la production serait jugée utile.

## ARTICLE 9 : Reversement

L'Eurorégion GECT demandera, par émission d'un titre de perception, le reversement des sommes indûment mandatées :

- en cas d'emploi de la subvention non conforme à son objet,



Euroregió Pirineus Mediterrània  
Eurorégion Pyrénées-Méditerranée  
Euroregión Pirineos Mediterráneo

- en cas d'inexécution partielle ou totale des conditions liées à l'octroi de l'aide,
- en cas de non-respect des dispositions de l'article relatif à la publicité.

## ARTICLE 10 : Avenants

Toute modification aux présentes devra faire l'objet d'un avenant.

## ARTICLE 11 : Recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

## ARTICLE 12

L'Eurorégion GECT Pyrénées-Méditerranée est chargée de l'exécution de la présente Convention, dont ampliation sera adressée au représentant de l'Etat en charge du contrôle de la légalité de l'acte, au Payeur régional et à [Abréviaton du nom du bénéficiaire].

Fait à Perpignan, le

En deux exemplaires originaux  
Pour [Abréviaton du nom du bénéficiaire],  
le [Poste],  
**[Nom du représentant légal]**

Pour le Président, par délégation,  
le Directeur général

**Xavier BERNARD SANS**

Copie : Paierie Régionale d'Occitanie.



Euroregió Pirineus Mediterrània  
Eurorégion Pyrénées-Méditerranée  
Euroregión Pirineos Mediterráneo

**ANNEXE TECHNIQUE ET FINANCIERE A LA CONVENTION  
ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION**

Bénéficiaire : [Nom de la structure chef de file]  
Intitulé de l'opération : [Nom du projet]

**PROJET**

**Bref descriptif technique du projet**

[XXX]

**Coût estimatif du projet (préciser H.T. ou T.T.C.)**

*Classer par postes de dépenses*

|                                     |                   |
|-------------------------------------|-------------------|
| Frais d'exécution                   | XXX,XX EUR        |
| Frais de communication et diffusion | XXX,XX EUR        |
| Voyages et subsistance              | XXX,XX EUR        |
| Frais de personnel                  | XXX,XX EUR        |
| COÛTS DIRECTS                       | XXX,XX EUR        |
| COÛTS INDIRECTS                     | XXX,XX EUR        |
| <b>TOTAL en euros TTC</b>           | <b>XXX,XX EUR</b> |



Euroregió Pirineus Mediterrània  
Eurorégion Pyrénées-Méditerranée  
Euroregión Pirineos Mediterráneo

## PLAN DE FINANCEMENT

Coût de l'opération : [XXX] EUR

Aides publiques :

|                            |            |
|----------------------------|------------|
| GECT Pyrénées-Méditerranée | XXX,XX EUR |
| [Autres / spécifier]       | XXX,XX EUR |

Aides privées :

|  |            |
|--|------------|
|  | XXX,XX EUR |
|  | XXX,XX EUR |

Autofinancement :

|                                 |            |
|---------------------------------|------------|
| Recettes générées par le projet | XXX,XX EUR |
| Autofinancement                 | XXX,XX EUR |





Euroregió Pirineus Mediterrània  
Eurorégion Pyrénées-Méditerranée  
Euroregión Pirineos Mediterráneo

## RESERVES CONCERNANT LA REALISATION FINALE DE L'OPERATION

*Eléments pouvant affecter les résultats attendus.*

[XXX]

## LIVRABLES (rapports d'activités et financiers démontrant la réalisation du projet, etc.)

[XXX]

## CALENDRIER DE REALISATION

*L'opération se déroule du JJ/MM/2019 au JJ/MM/AAAA (période d'éligibilité des dépenses)*

[XXX]

## RESULTATS ET REALISATIONS ATTENDUS DE L'OPERATION

(principaux objectifs et INDICATEURS)

[XXX]

A [Ville], le [Date]

Le Bénéficiaire  
*Signature et cachet*